



ARRETE N° ARR 25.613/O

PORTANT SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES FORAINS DE LA VILLE DE BRUNOY

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2212- 1 à 3, L 2224-18, et L 2224-18-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment les articles L. 2122- 1 et L. 2122-2 relatifs à l'occupation du domaine public,

VU la délibération du Conseil Municipal N°17/12/98-18/18 du 17 décembre 1998 constituant la Commission Consultative des Marchés forains,

VU l'arrêté municipal N° 13.262/O du 20 juin 2013 réglementant les Marchés forains de Brunoy,

VU les arrêtés municipaux N° 25.505/O du 6 octobre 2025 et 12.138/N du 7 avril 2012 relatifs au stationnement des véhicules des commerçants non sédentaires.

VU le Code de commerce et, notamment ses articles R. 123-208-1 et suivants relatifs aux obligations générales des commerçants,

VU le Code de la santé publique (CSP) et, notamment les articles L. 3321-1 et suivants relatifs à la réglementation applicable aux débits de boissons,

VU la réglementation européenne fixant des exigences relatives à l'hygiène des denrées alimentaires et des denrées animales, dit « Paquet hygiène » : le règlement n° 178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire ; le règlement n° 853/2004 relatif aux denrées d'origine animale ; le règlement n° 882/2004 relatif aux contrôles officiels des produits d'origine animale ; le règlement n° 882/2004 relatif aux contrôles officiels notamment et le règlement (UE) 2017/625 du 15 mars 2017,

VU le Code de l'environnement et, notamment les articles L. 541-10-1, L. 541-15-6-, L. 541-15-10 et L. 573-72-1 à 3,

VU l'avis de la commission consultative des marchés forains en date du 18 novembre 2025,

CONSIDERANT, la nécessité d'actualiser le règlement intérieur des marchés forains suite aux travaux de rénovation de la Halle du Donjon et de l'évolution de la réglementation,

ARRETE N° ARR 25.613/O

**PORTANT SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES
FORAINS DE LA VILLE DE BRUNOY**

ARRETE

ARTICLE 1 : ABROGE l'arrêté 13.262/O du 20 juin 2013, susvisé.

ARTICLE 2 : PRECISE que le règlement est annexé au présent arrêté

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié au délégataire SEMACO Groupe Bensidoun situé 72, boulevard des Corneilles – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES par mail à : contact.commercants@groupebensidoun.com.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Commissaire de Police chargé de la Circonscription de Brunoy,
Monsieur le Responsable de la Police municipale de la Ville de Brunoy,
Les agents communaux assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 26 novembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le :

01/12/2025



Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.613/O

Objet de l'acte :	PORTANT SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES FORAINS DE LA VILLE DE BRUNOY
Thème Préfecture :	6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes réglementaires
Transaction Préfecture :	091-219101144-20251126-BRU_AR_25284_1-AR
Date de l'acte :	26/11/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25284_1

Date de réception en Préfecture :	01 décembre 2025
-----------------------------------	------------------